



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'Application de la politique
institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

du Collège Ahuntsic

Mars 2021



Québec, le 21 avril 2021

Madame Nathalie Vallée
Directrice générale
Collège Ahuntsic
9155, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Y8

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)*

Madame la Directrice générale,

Lors de sa séance du 9 mars 2021, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la situation du Collège Ahuntsic à la lumière des modalités de suivi aux recommandations qu'elle a adoptées.

En septembre 2012, dans le cadre de l'opération de l'évaluation de l'application de la PIEA, la Commission avait recommandé au Collège « de s'assurer que l'évaluation finale de cours atteste l'atteinte individuelle des objectifs de cours selon les standards ». Par ailleurs, en octobre 2019, lors de l'opération portant sur l'efficacité des Systèmes d'assurance qualité (SAQC), la Commission avait recommandé au Collège « de prévoir un mécanisme qui lui permet de s'assurer que l'épreuve intégratrice de cours témoigne de l'atteinte individuelle des objectifs et des standards ».

Étant donné que ces recommandations portent sur l'équité de l'évaluation des apprentissages, la Commission considère que la recommandation émise dans l'évaluation SAQC remplace la première. Ainsi, le Collège Ahuntsic donnera des suites à la recommandation SAQC seulement, et ce, d'ici le **30 juin 2022**, comme convenu lors de l'entretien du 1^{er} octobre 2020 avec ma prédécesseure, madame Murielle Lanciault.

Veillez prendre note que le présent rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Recevez, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Original signé

Denis Rousseau, président

c. c. M. Charles Duffy, directeur des études